

## Tarifs d'écologies pour l'année 2009/2010

Trimestriels pour un élève habitant l'une  
des deux communautés des communes

Jardin musical :	32 Euros
Eveil musical :	52 Euros
Formation musicale seule :	52 Euros
FM et 1 instrument d'harmonie	
Avec parrainage d'une harmonie	93 Euros
Sans parrainage d'une harmonie	119 Euros
FM et 1 instrument (autre que d'harmonie)	130 Euros
Deuxième instrument d'harmonie :	
Avec parrainage d'une harmonie	42 Euros
Sans parrainage d'une harmonie	67 Euros
Deuxième instrument (autre que d'harmonie)	79 Euros
¼ d'heure supplémentaire :	
instrument d'harmonie	33 ,50 Euros
instrument autre	40 Euros
Adhésion	5 Euros / année
Minoration famille nombreuse à partir du troisième enfant	-5%

### Exemple :

FM + cours de clarinette : (3 x 93) + 5 = 284 Euros/Année  
Parrainage harmonie

FM + cours de piano : (3 x 130)  
+ 5 = 395 Euros/Année

Ecole de musique  
Intercommunale  
Sauer Pechelbronn

**ECMU**

1 rue de l'Obermatt  
67360 Durrenbach

## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

Année scolaire 2009/2010

A transmettre avant le 22 août 2009

A l'ECMU, 1 rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach

Pour tout renseignement, veuillez contacter M.SCHMITZ Renaud  
au 06.81.78.79.96 ou par mail [musique\\_schmitz@hotmail.com](mailto:musique_schmitz@hotmail.com)

### Coordonnées de l'élève :

**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**ADRESSE :** .....

**CODE POSTAL :** ..... **VILLE :** .....

**DATE DE NAISSANCE :** \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

**TELEPHONE :** .....

**PORTABLE :** .....

**Adresse mail :** .....

### Tuteur Légal (pour les mineurs) :

**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**SIGNATURE :**

## Formation souhaitée :

EVEIL MUSICAL  1<sup>ère</sup> année  2<sup>ème</sup> année  
 jardin musical pour les enfants de 3 et 4 ans

FORMATION MUSICALE SEULE (solfège)

FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENT :

Instrument : \_\_\_\_\_

Sans parrainage d'une harmonie

Avec parrainage d'une harmonie

Nom de l'harmonie : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Option deuxième instrument

Option 45 mn de cours

+33,50 Euros pour un instrument d'harmonie

+ 40 Euros pour un autre instrument

Pratique collective

Préciser laquelle \_\_\_\_\_

Réduction pour famille à partir du 3<sup>ème</sup> enfant 5%

Frais d'adhésion 5 Euros

## Règlement de l'écologie :

Pour le paiement de l'écologie, deux solutions sont possibles :

1° **Par prélèvement automatique :** veuillez joindre un RIB et remplir la demande de prélèvement ci-jointe pour le prélèvement automatique de l'écologie. Les montants seront prélevés sur 10 mois.

Pour les familles qui ont déjà opté pour le prélèvement dans notre école, il sera automatiquement reconduit, sans avoir à remplir la demande jointe.

2° **Par chèques :** Si vous ne souhaitez pas un prélèvement automatique, vous devez alors joindre à cette fiche d'inscription **LES TROIS CHEQUES** correspondants aux montants des écolages des trois trimestres de l'année scolaire. Ces chèques seront encaissés le deuxième mois de chaque trimestre.

**TOUT TRIMESTRE ENTAMÉ EST DÛ.**

**Toute démission devra être annoncée par lettre avant le début du trimestre.**

## Détail des heures de cours hebdomadaires :

- Jardin musical : atelier d'½ heure
- Eveil musical 1<sup>ère</sup> année : 1 heure collective.
- Eveil musical 2<sup>ème</sup> année : 1 heure collective.
- Formation musicale seule : 1 heure collective
- Formation musicale + instrument 1<sup>ère</sup> année de pratique :
  - 1 heure collective de FM.
  - ½ heure individuelle de pratique instrumentale.
- Formation musicale + instrument à partir de la deuxième année de pratique.
  - 1 heure collective de FM.
  - ½ heure individuelle de pratique instrumentale.
  - 1 heure à 1 heure ½ de pratique collective.
    - Orchestre débutant
    - Orchestre des jeunes
    - Orchestre d'harmonie

**En inscrivant votre enfant, vous vous engagez à ce qu'il participe à tous les cours le concernant.**